

REPAIRE DE LA-BAS SI J'Y SUIS n°96

A Saint Denis à « La Casa Nostra »

Mardi 11 Mars 2014 de 18h00 à 20h30

Les enjeux des élections municipales et communautaires

Présentation par Bruno BOURGEON

Depuis la Grande Révolution qui a transformé les paroisses en communes, la France s'anime tous les six ans pour élire ses conseils municipaux. Cette fois, les électeurs éliront de plus **DIRECTEMENT** (sauf dans les communes de moins de 1000 hab) leurs représentants dans les Intercommunalités. Les élections municipales sont organisées les dimanches 23 et 30 mars 2014. Elles sont destinées à renouveler l'ensemble des conseils municipaux dans les 36 682 communes françaises. Mais savez-vous comment se passe cette élection ?

ELECTIONS MUNICIPALES 2014 – Les modalités d'élection des conseils municipaux dans les communes de 1 000 habitants et plus

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, prévoit dès le prochain renouvellement général des conseils municipaux l'application du scrutin de liste aux communes de 1 000 habitants et plus*, au lieu du seuil fixé jusqu'à présent à 3 500 habitants et plus.



ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers municipaux seront donc élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes complètes, comportant ainsi autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. **Autrement dit, le vote en faveur de candidats de listes différentes n'est pas permis, comme tel est encore le cas dans les communes de moins de 1 000 habitants..**

La **parité** devra par ailleurs être respectée puisque chaque liste devra être composée **alternativement** d'un candidat de chaque sexe. Une liste ne respectant pas la parité se verra refuser par la Préfecture (article L. 265 du Code électoral). On applique le système de la prime majoritaire, dont il est question à l'article L. 262 du Code électoral : « *Au premier tour de scrutin, il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de quatre sièges à pourvoir et à l'entier inférieur lorsqu'il y a moins de quatre sièges à pourvoir...* ». Les autres sièges sont ensuite répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour, il est procédé à un 2nd tour (à noter que ne peuvent se présenter au 2nd tour que les listes ayant obtenu 10% des suffrages exprimés au premier tour et que peuvent fusionner au 2nd tour les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages). Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste

La suite sur le site AID: <http://aid97400.lautre.net/spip.php?article1298>

Retrouvons nous pour imaginer l'avenir que les citoyens doivent construire car personne ne le fait à leur place !

RDV à «LA CASA NOSTRA»

Mardi 11 Mars 2014, de 18h à 20h30, **163 Rue Jules Auber** (entre rue Général de Gaulle et Rue Monseigneur de Beaumont) Tel 0262 200944. Repas partagé pour ceux qui désirent continuer à échanger.

PROCHAINES SEANCES PROGRAMMEES

- Mardi 25 Mars 2014 : cafeco 195 : L'hydrogène a-t-il un avenir énergétique ?
- Mardi 8 Avril 2014 : LBSJS 97 : Débriefing des élections municipales et communautaires
- Mardi 22 Avril 2014 : cafeco 196 : Le réchauffement climatique 2 - les conséquences
- Mardi 13 Mai 2014 : LBSJS 98 : Les enjeux des élections européennes
- Mardi 27 Mai 2014 : cafeco 197 : en cours de programmation
- Mardi 10 Juin 2014 : LBSJS 99 : Débriefing des élections européennes

Connaissez-vous l'émission «modeste et géniale» de Daniel MERMET sur France-Inter (98.8Mhz à St Denis) à 15h05 (heure métropole) soit 18h05 (heure Réunion) ?

Voir sur <http://www.radiofrance.fr/chaines/france-inter01/emissions/labas/> et sur <http://www.la-bas.org/>
mél: labassijysuis@radiofrance.com répondeur pour vos messages : 01 56 40 37 37

Contacts GSM: Bruno Bourgeon : 0692 05 45 05 ou JMT : 0692 02 92 71 jean-marc.tagliaferri@wanadoo.fr

Retrouvez le Repaire et sa documentation sur le site web: <http://aid97400.lautre.net>

Le Repaire de Là-bas si j'y suis, un collectif de l'Association Initiatives Dionysiennes